

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 17

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 19

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 10**

Secrétaire de séance :

PARAVY Jean-Claude

Date de la convocation :

20/06/2024

17 présents : ANDRE Valérie, ARGOUD Yves, BARBOTIN Sonia, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, COUDURIER Françoise, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, HENAUX Raymond, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, PERSON Philippe, REGALLET Paul, REVEL Luc, WALLE Olivier.

02 Pouvoirs : Mme CHAPUIS Agnès pouvoir à Mme JOURDAN Véronique, Mme YACONO Céline à Mme FERRARI Myriam.

07 Absents : Mmes BALITRAND Anne, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, SEVA Jacqueline, THIERY Ghislaine, VERRIER Muriel, M. MARTIN François.

OBJET : CREATION DU SERVICE D'AUTONOMIE A DOMICILE ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L313-2, R313-7-1, R313-8, R313-8-1 ;

Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers approuvé par arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2023-13 du 25 mai 2023 et portant statuts du centre intercommunal d'action sociale Val Guiers ;

Vu la délibération n°2019_06_25_04 du 25 juin 2019 portant définition de l'intérêt communautaire ;

Le Président :

EXPLIQUE que pour simplifier l'organisation des services de soins (SSIAD) et d'aide (SAAD) à domicile, le Gouvernement a décidé de rassembler l'ensemble de ces services au sein d'une nouvelle organisation : le service d'autonomie à domicile (SAD).

RAPPELLE que le CIAS Val Guiers gère un SSIAD et un SAAD.

PROPOSE qu'au 1^{er} janvier 2025 soit créé le Service d'Autonomie à Domicile Val Guiers.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 19 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- **APPROUVE** la création d'un service d'autonomie à domicile (SAD) incluant l'aide et le soin dès le 1^{er} janvier 2025 ;
- **INDIQUE** que le SAD Val Guiers aura pour périmètre les 11 communes de la communauté de communes Val Guiers, à savoir : Avressieux, Belmont-Tramonet, Champagneux, Domessin, La Bridoire, Pont de Beauvoisin, Rochefort, S^t Béron, S^t Genix-les-Villages, S^{te} Marie d'Alvey, Verel de Montbel ;
- **DECIDE** d'augmenter (sous réserve de validation de l'ARS) le nombre de place au sein du SSIAD de 5 places (PA) ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

**Le Président,
Paul REGALLET**

**Le secrétaire de séance
Jean-Claude PARAVY**